



Jeudi 13 février 2025 à Harfleur

Réunion publique : la justice

Introduction aux échanges par Jean-Paul LECOQ

« Bonjour à toutes et à tous,
Merci à tous ceux qui ont préparé cette rencontre.
Merci Madame le Maire de nous accueillir.

Comme nous l'avions fait l'année dernière à la même époque, il m'a semblé utile de proposer de nouveaux temps d'échanges collectifs sur les communes de la circonscription, autour de sujets qui touchent la vie quotidienne.

Des sujets qui questionnent face aux difficultés que rencontrent les professionnels comme les usagers de tous les secteurs clés de la vie en société...

Et des sujets qui appellent des solutions pour les résoudre.

C'est le cas ce soir pour la justice ou pour l'accompagnement du grand-âge qui est le thème retenu pour la réunion du 10 avril à Gonfreville l'Orcher.

Ou des sujets qui suscitent le débat dans l'espace public comme au sein des foyers, et pour lesquels les échos qu'en donnent les médias et les réseaux sociaux méritent d'être approfondis en prenant le temps de se poser.

C'est le cas de l'immigration que nous aborderons le 20 mars à Rouelles, ou de la protection sociale, thème retenu à Gainneville le 22 mai.

En 2024, nous avons travaillé ensemble sur le logement, l'éducation, la santé et le pouvoir d'achat. Et ce qui est ressorti de nos échanges alimentent notamment mes travaux et mes interventions parlementaires.

Les contributions issues de ces échanges sont également publiées en ligne.

J'espère aussi que ces différents temps d'échanges, permettent d'apprendre des choses, d'enrichir vos réflexions ou de nourrir vos mobilisations, car j'ai la conviction que la cogitation collective demeure indispensable

- à la bonne qualité de vie en société,
- à l'exercice de la citoyenneté,
- et à l'expression de la démocratie.

Il a ce que l'on sait, souvent par expérience vécue ou rapportée par nos proches, il y a ce que l'on voudrait savoir, notamment sur les constats ou sur les solutions, et il y a aussi parfois ce que l'on croit savoir mais qui nécessite d'être confronté à la réalité...

Alors, parlons-en ensemble et pour nous accompagner, il est précieux de pouvoir entendre le retour d'expérience comme on dit, de citoyens engagés, par leur profession, leur mandat associatif ou syndical.

**

Et ce soir, pour ce thème de la justice, c'est d'autant plus important qu'en qualité de parlementaire, je me dois d'observer un devoir de réserve au nom de l'indépendance du pouvoir judiciaire, de la séparation du pouvoir judiciaire et du pouvoir législatif, qui est un fondement de notre république.

Ce qui ne m'empêche évidemment pas de plaider et de peser pour que l'institution judiciaire dispose enfin des moyens humains et budgétaires pour fonctionner correctement, et pour que les lois votées par le parlement assurent une justice juste et humaine.

Une justice juste, proportionnée et réactive. Sinon c'est le plus fort qui ferait sa loi, comme à l'époque des Rois. Nous sommes censés être tous égaux devant la loi, mais le sommes-nous vraiment ?

Et une justice humaine, car soucieuse de l'équité dans les procédures et devant les tribunaux, à commencer par le droit à être défendu, la garantie de l'instruction contradictoire (à charge et à décharge) ou encore la présomption d'innocence.

Soucieuse tout autant de la situation et de l'accompagnement des victimes.

Soucieuse aussi du sort des condamnés notamment pour favoriser leur réinsertion et faire obstacle à la récidive.

**

Sauf que la Justice souffre depuis des années, comme tous les services publics, d'un rationnement de ses moyens alors même que ses sollicitations sont croissantes.

Les procédures s'allongent, les tribunaux sont engorgés, les magistrats et avocats surchargés.

Lors des audiences solennelles de rentrée en janvier, procureurs généraux et présidents de tribunaux ont multiplié les alertes, évoquant un « SOS judiciaire ». Partout les mêmes constats : « nous ne sommes pas assez nombreux pour accomplir nos missions ».

Stocks d'affaires en attente de jugement, services engorgés, point de rupture atteint, embolie judiciaire, les mots employés sont forts.

Sont évoqués par l'institution le besoin de recrutement de 1.500 magistrats et autant de greffiers, rappelant que 4.000 affaires sont en attente d'être jugées rien que par les juridictions criminelles, deux fois plus qu'il y a 5 ans.

Du côté des violences intrafamiliales, si des avancées importantes ont été obtenues au cours des 10 dernières années, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir.

Même constat sur le chemin à parcourir mais cette fois sans les avancées obtenues, pour la **protection de l'enfance ou la justice des mineurs**.

10 Milliards de crédits ont été gelés en 2024 au détriment de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Et Madame la Maire Christine Morel qui est aussi Conseillère départementale, me le faisait remarquer, rien qu'en Seine-Maritime, 400 mesures judiciaires de placement d'enfants et de jeunes en danger ne sont pas exécutées actuellement.

Les travailleurs sociaux de l'Aide Sociale à l'Enfance, multiplient les mobilisations.

Une commission d'enquête parlementaire travaille sur ce sujet et, sous l'impulsion des élus de gauche au Conseil départemental, une commission d'études a aussi été créée en Seine-Maritime pour aider à trouver des solutions et surtout faire pression pour que cela change.

**

Enfin, concernant l'administration pénitentiaire, les syndicats comme les associations des droits de l'Homme et la défenseure des droits, institution indépendante, dénoncent un manque cruel de places dans les établissements, à l'origine d'une surpopulation carcérale avec tous les problèmes que cela génère.

Entre 2023 et 2024, le nombre d'incarcération a augmenté de 5,6%, et nous comptons en moyenne 151 détenus pour 100 places.

Les prisons françaises sont les plus surpeuplées en Europe après Chypre et la Roumanie (chiffre 2022 issu du rapport du Conseil de l'Europe).

Même constat affligeant concernant le manque de progression pour les alternatives à la détention. La France piétine dans ce domaine alors même qu'il est prouvé que les alternatives à l'incarcération diminuent les risques de récidive.

Voilà quelques données que je souhaitais mettre sur la table avant de céder à la parole à nos intervenants.

Puis nous ouvrirons les échanges et débats...

**

Et tout d'abord, Christine Morel, Maire d'Harfleur...

**

Maître Sophie Haussetête et Maître Valérie Giard, avocates au barreau du Havre...

**

Madame Grasset de la PJJ, la Protection Judiciaire de la Jeunesse...

**

Aux côtés des victimes œuvre l'association AVRE 76, il m'a semblé important de les inviter ce soir. Madame Clara ROLLAND va vous présenter leurs actions... »

Résumé et éléments extraits des interventions et des échanges au cours de la réunion

- **Le fossé se creuse entre la justice et les citoyens.**
- **L'institution judiciaire et ses acteurs** (avocats, procureurs, juges en particulier) est de plus en plus **attaquée** et ses décisions **remises en cause**.
- **Les noms d'avocats, de procureurs ou de juges** sont livrés en pâture, insultés ou menacés sur les réseaux sociaux ou certains médias.
- **Beaucoup de personnes ont tendance à se prendre pour un procureur ou pour un juge**, en particulier sur les réseaux sociaux et plateaux télé, sans rien connaître des réalités d'une instruction ou d'un procès, sans avoir accédé aux éléments du dossier d'instruction... ou en prenant pour vérité ce qui n'est que l'opinion ou selon les cas la fake news d'un relai d'opinion, d'un proche etc...

- Par contre de moins en **moins en moins de personnes ne s'impliquent** par exemple pour intervenir sur une incivilité, pour tenter une médiation sur un différend dont on est témoin, pour témoigner ou saisir les services de police et de justice...
- **La justice, son fonctionnement, sont mal connus.** Il est nécessaire de l'enseigner dès l'école. De communiquer, de s'ouvrir aux citoyens.

**

- **La justice est instrumentalisée depuis des années par l'extrême-droite et la droite pour servir leurs thèses ultra sécuritaires**, anxiogènes et haineuses qui alimentent les peurs, les colères parmi la population, donc les clivages, tensions et divisions dans la société. C'est leur « fonds de commerce électoral ».
- **La justice serait laxiste**, en opposition à la police qui ferait un bon travail compromis ensuite par les avocats et par les juges.
- **Tous les fondements de la justice dans une démocratie sont ainsi remis en cause :**
 - Le droit d'être défendu ;
 - La proportionnalité des peines ;
 - La nécessité de favoriser la réinsertion pour éviter la récidive ;
 - La sérénité indispensable pour bien instruire et pour bien juger...
- **Ces discours insidieux, fallacieux sont faits pour inquiéter**, et sont servis par des médias aux mains de la droite et de l'extrême-droite, d'influenceurs sur les réseaux sociaux.
- **La réalité de l'activité judiciaire contredit clairement ces thèses :**
 - Il n'y a jamais eu autant de monde en prison ;
 - Les peines prononcées par les tribunaux sont de plus en plus sévères.
- **En revanche, la justice manque de tout** et notamment de magistrats, de greffiers, d'éducateurs... donc la justice est engorgée, trop lente, trop laborieuse.
- **La France compte 300.000 policiers mais seulement 8.000 juges.**

**

- **Les discours simplistes et caricaturaux** qui sont diffusés ont le mérite, c'est d'ailleurs leur objectif, d'être facilement compréhensibles puis de se diffuser. Ce sont des discours qui font appel à l'émotion, jamais à la raison.
- Sauf que dans une société humaine démocratique, **il n'y a pas les bons, les gentils d'un côté, et les méchants de l'autre.** C'est plus complexe à l'image de ce qu'est un être humain.

- **La violence n'est pas le résultat d'un gène/ADN**, c'est un symptôme qui peut toucher à un moment précis n'importe qui.
- **La délinquance est le résultat** d'une souffrance durable, de frustrations accumulées, d'une colère régulière, d'un sentiment d'injustice profond, d'un traumatisme, d'une pathologie...
- **Et on peut avoir été victime pendant des années avant de devenir délinquant ou criminel.**
- **La réponse de la société** ne peut pas être que répressive.
- Les pays démocratiques où **le taux d'incarcération est le plus élevé** sont ceux où le **niveau de délinquance et d'insécurité est le plus élevé.**

**

- **La justice des mineurs devient un sujet idéologique et c'est malsain.** Ceux qui la remettent en cause, estiment qu'il n'y a pas d'exception à faire dans l'instruction, les jugements et les peines, entre des majeurs et des mineurs. Ils créent en réalité le contraire de ce qu'ils affirment vouloir faire : servir la sécurité publique.
- En effet, **la justice des mineurs, c'est la priorité donnée à l'éducatif sur le répressif.** Un mineur délinquant c'est d'abord une victime (carences affectives, éducatives, souffrances, addictions) qui bascule dans la violence. Sans action éducative visant à sa réinsertion dans la société, et en appliquant uniquement des peines répressives, on fait d'un primo délinquant un délinquant durable, ou d'un délinquant un futur criminel (phénomène d'escalade, d'engrenage) ...
- **Plus on insiste sur le répressif au détriment du préventif plus on fabrique de la délinquance et de l'insécurité.**
- **Enfermer un mineur en prison est totalement contre-productif** pour la société, la sécurité. C'est pour cela que dans la foulée de la Libération, la justice des mineurs a été créée.
- **La Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)** est un service de l'État chargé de l'organisation de la justice des mineurs. L'arrondissement du Havre (qui va jusqu'à Fécamp et Bolbec) comprend 2 unités d'une trentaine d'agents au total (éducateurs, psychologues...) chargé du suivi civil et pénal de mineurs.
- **Ce service est marqué par un manque conséquent de moyens.** Il fait face à une fuite de personnels souvent découragés, un problème d'attractivité donc de difficultés à recruter.

**

- Depuis la présidence Sarkozy a été développée **une culture du chiffres et des statistiques** dans les administrations et en particulier dans les services de police et de justice. Or cette culture du chiffre ne s'est pas accompagnée des modes d'emploi et des références pour les appréhender, les comprendre.

- **Tout est fait pour servir l'immédiateté, sans explication, sans recul, sans ébauche de solutions.**
- Nous sommes dans **la culture du buzz et de l'émotion**. Plus le temps pour chercher à comprendre, pour analyser.

**

- **Face à cette culture de l'émotion et de l'immédiateté**, les ministres ont tendance à répondre non pas en travaillant à solutionner les causes, mais par effet d'affichage et d'annonce en proposant une nouvelle loi.
- **Mais ces « sur-lois » ne règlent rien des causes et sont donc inopérantes sur les conséquences qu'elles sont censées régler...**
- **Pire, l'empilement de ces lois sécuritaires pour répondre au sentiment d'insécurité ou à l'émotion face à un fait divers aggrave la situation en complexifiant les procédures.**

**

- **Les citoyens doivent défendre la justice, s'y intéresser.** Le jour où il n'y a plus de justice, il n'y aura plus de droits, plus de démocratie. Ce sera la loi de celui qui a le pouvoir, de celui est détenteur la force.
- **La justice doit s'ouvrir, se faire connaître.**
- **La vox populi est le contraire de la justice.**
- **La course à l'échalote que se livre la droite et l'extrême sur les questions de justice et de sécurité ne fait qu'aggraver la situation**, alimenter le sentiment d'insécurité, d'injustice et fabriquer de la violence. Elle continue à saper l'État de droit, la République, la démocratie.

Propositions portées ou soutenues par Jean-Paul Lecoq

- **Plan de rattrapage des postes manquants dans la justice** notamment pour les magistrats, greffiers, agents de la protection judiciaire de la jeunesse, agents des services de probation et agents de la pénitentiaire ;
- Augmentation des **moyens budgétaires du ministère de la justice** pour garantir un traitement juste et dans des délais raisonnables de l'ensemble des procédures ;
- Création d'un **Commissariat à l'égalité** doté d'un **Observatoire des discriminations** et de pôles spécialisés au sein des services publics et des cours d'appel ;

- Mettre en place les **récépissés pour les contrôles d'identité** ;
- Agir **contre la surpopulation carcérale** ;
- **Interdire les sorties sèches de l'ASE** (Aide Sociale à l'Enfance) à 18 ans et garantir une bonne insertion et autonomie des jeunes à 21 ans ;
- **Rédaction d'une grande loi d'éducation** notamment pour limiter les effectifs à 19 élèves maximum par classe ;
- **Abrogation des dispositions liberticides des lois sécurité globale et séparatisme**, et des lois qui instaurent un état d'urgence permanent et portent atteinte aux libertés individuelles et collectives.